**Demande d’autorisation de transport de marchandises par une entreprise de transport routier établie en Russie ou en Biélorussie
(Paragraphe 4 de l’article 3 terdecies du règlement (UE) 833/2014 du Conseil modifié ou Paragraphe 4 de l’article 1 septvicies quater du règlement (CE) 765/2006 du Conseil modifié)**

**L’autorisation de transport de marchandises par une entreprise de transport routier établie en Russie ou en Biélorussie est délivrée par la direction générale du Trésor en sa qualité d’autorité nationale compétente. Elle est délivrée uniquement pour le territoire français au regard des informations transmises par le demandeur justifiant la nécessité du transport conformément aux règlements européens. Elle est valable à la date de sa signature sans préjudice des évolutions réglementaires. Elle ne vaut que pour autant que les modalités du transport projeté demeurent conformes à la présentation qui en a été faite par le demandeur et pour le territoire français. Celui-ci ne saurait s’en prévaloir si des informations relatives à l’opération ont été omises, dissimulées ou falsifiées, volontairement ou non, de son fait ou de celui d’autrui. Le demandeur reste seul responsable de la conformité de son opération avec la réglementation en vigueur. La présente autorisation ne saurait préjuger de l’interprétation de la réglementation en vigueur par la juridiction compétente.**

**Le demandeur assume la responsabilité de la complétude de l’information transmise.**

**Le demandeur certifie que l’achat, la vente, l’importation, l’exportation, le transit et/ou le transport des marchandises n’est pas interdit par d’autres dispositions du règlement (UE) 833/2014 modifié ou du règlement (CE) 765/2006 modifié.**

**En sus des éléments factuels requis dans le formulaire ci-dessous, le demandeur est prié de communiquer toute information ou tout document permettant de justifier la nécessité du transport.**

 **Date :** JJ/MM/AAAA

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Demande** **pour une opération de transport** | [ ]  | **Demande****pour plusieurs opérations de transport** | [ ]  |

**Identité du demandeur :**

Nom et prénom (personne physique) ou dénomination sociale :

SIRET / Identifiant EORI :

Adresse :

Point de contact et coordonnées :

**Identité du destinataire de la marchandise** (si différent) :

Nom et prénom (personne physique) ou dénomination sociale :

SIRET / Identifiant EORI :

Adresse :

Point de contact et coordonnées :

**Identité du transporteur établi en Russie ou en Biélorussie :**

Dénomination sociale :

Adresse :

**Identité des véhicules routiers :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Immatriculation** | **Marque** | **Certificat d’agrément** | **Moyen de transport (camion/tracteur/remorque/conteneur)** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Itinéraire prévu :**

Point d’entrée dans le territoire douanier de l’UE :

Point de sortie du territoire douanier de l’UE :

Dates de passage en France :

Etats membres de passage :

**Date(s) prévisionnelle(s) du transport :**

JJ/MM/AAAA

**Motifs du transport :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Transport nécessaire** | **Descriptions et des marchandises transportées** | **codes douaniers** |
| [ ]  **à l'achat, à l'importation ou au transport dans l'Union de gaz naturel et de pétrole, y compris de produits pétroliers raffinés, ainsi que de titane, d'aluminium, de cuivre, de nickel, de palladium et de minerai de fer** |  |  |
| [ ]  **à l'achat ou à l'importation ou au transport de produits pharmaceutiques ou médicaux, de produits agricoles, de produits alimentaires, y compris du blé et les engrais** |  |  |
| [ ]  **à des fins humanitaires** |  |  |
| [ ]  **au fonctionnement des représentations diplomatiques et consulaires de l'Union et des États membres situées en Russie ou en Biélorussie, y compris les délégations, les ambassades et les missions, ou les organisations internationales situées en Russie ou en Biélorussie et bénéficiant d'immunités conformément au droit international** |  |  |
| [ ]  **au transfert ou l'exportation vers la Russie de biens culturels qui sont prêtés dans le cadre d'une coopération culturelle officielle avec la Russie (non applicable à la Biélorussie)** |  |  |
|  |  |
| **DÉCISION DES AUTORITES FRANCAISES**  |
| **[ ]** Autorisation [ ] Refus Numéro d’autorisation : Date : JJ/MM/AAAAAutorité de décisionSignature |

**Adresser ce formulaire complété ainsi que tout document pertinent, à :** sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr

Notice de remplissage

**L’article 3 *terdecies* du règlement (UE) 833/2014 modifié et l’article 1 *septvicies quater* du règlement (CE) 765/20006 modifié interdisent à toute entreprise de transport routier établie en Russie et en Biélorussie de transporter des marchandises par route sur le territoire de l’Union, y compris en transit.**

**La DG Trésor peut accorder des autorisations lorsqu’elle établit que le transport est nécessaire :**

1. **à l’achat, à l’importation ou au transport dans l’Union de gaz naturel et de pétrole, y compris de produits pétroliers raffinés, ainsi que de titane, d’aluminium, de cuivre, de nickel, de palladium et de minerai de fer (applicable à la Russie et à la Biélorussie) ;**
2. **à l’achat, à l’importation ou au transport de produits pharmaceutiques, médicaux, agricoles et alimentaires, y compris le blé et les engrais, l’importation, l’achat et le transport des engrais étant autorisés au titre du présent règlement (applicable à la Russie et à la Biélorussie) ;**
3. **à des fins humanitaires (applicable à la Russie et à la Biélorussie) ;**
4. **au fonctionnement des représentations diplomatiques et consulaires de l’Union et des États membres en Russie et en Biélorussie, y compris les délégations, les ambassades et les missions, ou les organisations internationales en Biélorussie bénéficiant d’immunités conformément au droit international (applicable à la Russie et à la Biélorussie) ;**
5. le transfert ou l'exportation vers la Russie de biens culturels qui sont prêtés dans le cadre d'une coopération culturelle officielle avec la Russie (**applicable uniquement à la Russie).**

**Entreprise de transport routier** : toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme exerçant, dans un cadre commercial, le transport de marchandises au moyen de véhicules à moteur ou d’ensembles de véhicules.

**Demandeur : L’autorisation est accordée à l’entreprise de transport routier. Toutefois, les demandes d'autorisation doivent être présentées au nom du transporteur par l'importateur ou l'exportateur établi sur le territoire douanier de l’Union pour le transporteur.**

**Nécessité du transport : La DG Trésor évalue au cas par cas la nécessité du transport sur la base des justifications reçues pour ce transport, la nature des marchandises, leur utilisation, etc. La DG Trésor peut demander toute information lui permettant de statuer sur la demande.**

**Demande pour plusieurs opérations de transport : En principe,** chaque transport doit être autorisé individuellement. Toutefois, la DG Trésor peut autoriser une série de transports identiques ou faisant partie de la même transaction concernant les mêmes marchandises autorisées (par exemple, plusieurs envois des mêmes articles). La DG Trésor peut également délivrer une autorisation plus large dans les conditions qu'elle juge appropriées lorsque la nécessité économique ou logistique est prouvée par le demandeur.

**Identification du transporteur : Le transporteur doit être identifié avec précision. La demande doit comporter tout document utile permettant d’identifier la société du transport ainsi que les personnes ou entités qui la contrôlent.**

**Identification des véhicules routiers : En sus de l’immatriculation des véhicules, leurs marques et leurs certificats d’agrément, la demande doit indiquer si :**

* **le transport est réalisé par camion seul ou avec remorque ;**
* **le transport est réalisé par conteneur, en vrac…**

**Itinéraire : en accompagnement de la demande, le demandeur peut fournir toute information permettant de connaître l’itinéraire programmé afin de permettre, le cas échéant, d’informer les autorités compétentes des autres Etats membres et éviter d’éventuels blocages. Les demandes de dérogations s’effectuant auprès de chaque autorité compétente nationale, la dérogation accordée par les autorités françaises ne vaut que pour le territoire français.**

**Date prévisionnelle de transport : Dans le cas d’une demande pour une seule opération de transport (un seul envoi), il convient d’indiquer une seule date prévisionnelle. Dans le cas d’une demande pour plusieurs opérations de transport, il convient d’indiquer les dates prévisionnelles de chaque envoi.**

**Description des marchandises transportées et codes douaniers : les marchandises transportées doivent correspondre aux catégories entrant dans le champ des dérogations prévues par les paragraphes 4 des articles 3 *terdecies* du règlement (UE) 833/2014 modifié et 1 *septvicies quater* du règlement (CE) 765/20006 modifié. Les codes douaniers reprennent les nomenclatures douanières des marchandises conformément au tarif douanier de l’Union.**